



Pension de reversion

Par suzon13

Bonjour à tous,

Ayant été marié 12 ans et divorcés par consentement mutuel, est-ce que mon ex qui c'est re-mariée à droit à une part de ma retraite ?

Je suis également remarié depuis 37 ans.

Merci.
Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Votre ancienne épouse n'a pas droit à une part de votre retraite.

Si vous décédez avant elle, elle aura en revanche peut-être droit à une part de la pension de réversion. Cela dépendra des conditions fixées par la caisse de retraite.

L'éventuelle pension de réversion sera répartie entre les anciennes épouses survivantes au prorata de la durée du mariage.

Par suzon13

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse.

Bonne soirée.
Cordialement.